



Tapisseries abimées location

Par brissou

Bonjour

Nous sommes locataires.

Les tapisseries des deux chambres de notre logement présentent des traces de coulures impossibles à enlever.

J'ai demandé une expertise par mon assurance afin de savoir quelle était l'origine de ces tâches.

Le rapport indique que nos murs contiennent 17% d'humidité en raison de la fuite d'une douche située dans le logement du 1er étage.

Dans cette situation, le changement de tapisserie incombe t'il au locataire ou bien au propriétaire?

Merci de votre retour

Par kang74

Bonjour

Il incombe au locataire d'entretenir son logement .

S'il n'y avait pas ces traces lors de l'entrée dans les lieux, il appartient donc au locataire de faire en sorte que le mur soit dans le même état que quand il l'a trouvé .

Quitte à faire intervenir son assurance habitation en cas de dégâts des eaux, pour que l'assurance se retourne contre le responsable des dégâts si ce n'est pas le locataire .

Par brissou

Bonjour

Merci pour votre message.

Dois je demander une indemnisation par l'ancien locataire?

Il est parti depuis plus d'un an, puis je encore faire la procédure?

Par kang74

Je ne comprends pas en quoi l'ancien locataire serait concerné : il a rendu le logement, il a été responsable des dégâts qu'il a fait vis à vis du propriétaire suite à l'état des lieux .

Vous, vous avez pris le logement dans l'état ou il était lors de l'état des lieux d'entrée .

Par isernon

bonjour,

je suppose que ces coulures ne sont pas mentionnées sur votre état des lieux d'entrée, dans cette situation, ces coulures ne concernent pas l'ancien locataire, ni votre bailleur.

vous devez faire une déclaration de sinistre à votre assurance habitation.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ces coulures étaient-elles présentes à votre arrivée ?

Si oui sont-elles indiquées dans l'état des lieux d'entrée ?

Si non à ces 2 questions, les coulures sont à votre charge et possiblement couvertes par votre assurance habitation.

Vous n'avez pas de recours envers l'ancien locataire. Il a réglé ses comptes avec le bailleur lors de son départ.